

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2009



L'an deux mille neuf, le **trente avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt trois avril** se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François VOGUET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, GARCIA, Mmes MICHON, LEGOUY DESAULLE, XAMBEU, PERRIGUEUX, MM. BENEDICT, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM. MALLERIN, CARRIER, VIENOT, Mmes ERMENAULT, VAYSSE, MM. LOCKO, DAMIANI -ABOULKHEIR, Mmes NIAKHATE, BENZIANE, MM. REMINIAC, ACCHIARDI, Mme RIOU, MM. ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER, M. ALARCON

EXCUSES-REPRESENTES :

M. GENDRE	qui a donné mandat à	Mme DO ROSARIO
Mme SAINT-GAL	" " " "	M. CLERGET
M. GAUTRAIS	" " " "	Mme ANTOINE
M. SAOUDI	" " " "	Mme COUPEAUX
Mme LEGAUYER	" " " "	M. POIRIER
M. BRUNET	" " " "	Mme XAMBEU
Mme RETIF	" " " "	M. DAMIANI-ABOULKHEIR
Mme JOURDAN	" " " "	Mme ARCIER

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme COUPEAUX ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOMMAIRE

1 - Participation communale à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP)	3
2 - Société d'HLM IDF Habitat - Demande de garantie communale d'emprunt - Opération de réhabilitation de 140 logements (36-62 rue Jean Jacques Rousseau)3	3
3 - Subventions complémentaires aux associations sportives	4
4 - Autorisation de demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire concernant les Etats Généraux de la Ville Numérique	5
5 - Adhésion de la commune à l'association des directeurs généraux des Collectivités Territoriales du Val de Marne.....	5
6 - Adhésion de la commune à l'association "NatureParif"	6
7 - Promotion et développement du compostage domestique.....	7
8 - Approbation de la convention de servitude à conclure avec E.R.D.F. concernant un poste de transformation de courant électrique installé sur un terrain communal.....	9
9 - Création d'une servitude de passage public sur les voies de desserte du site "Périgares"	10
10 - Projets d'Actions Educatives pour l'année 2009.....	10
11 - Approbation d'une convention tripartite entre la Commune / la Caisse des Ecoles / la Fédération des Œuvres Laïques pour l'utilisation et le fonctionnement du centre de vacances des Salins d'Hyères	12
12 - Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire : Modification de la délibération du 15 mars 2008.....	13
13 - Dénomination du chapiteau de l'Ecole de Cirque de Fontenay-sous-bois	14
14 - Liste des arrêtés pris par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	15
15 - Vœu proposé par le Groupe des Elus Communistes et Citoyens portant soutien aux salariés en grève d'ERDF et DRDF	16
16 - Vœu proposé par le Groupe des Verts s'indignant des propos du Pape sur l'utilisation du préservatif	18

1 - Participation communale à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP)

Par délibération en date du 27 octobre 2000, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'A.C.T.E.P (Association des Collectivités Territoriales de l'Est-Parisien 93-94).

Cette association réunit à ce jour 14 Communes de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne et les 2 Départements.

Conformément au budget de l'association adopté par l'ensemble des Maires lors de la réunion plénière du 6 février 2009, l'A.C.T.E.P. nous a notifié la participation financière de la Ville qui s'élève à 26 110 € pour l'année 2009 (0,50 € par habitant) ainsi que le montant de la cotisation annuelle fixée par les statuts à 150 €.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2009.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville à l'ACTEP.

M. SEYE :

Je souhaiterais ajouter que l'ACTEP est partenaire associé du Syndicat Mixte d'Etudes ouvert Paris Métropole mais je ne développerai pas de nouveau car lors d'un conseil municipal précédent, on en avait beaucoup parlé et ceux qui s'intéressent à ces questions, peuvent s'informer sur Internet.

Pour information, la Commission consacrée à l'Intercommunalité est prévue le 14 mai prochain. L'information est publiée dans le journal municipal. C'est un moment où l'on pourra échanger et c'est très important puisque cela engage l'avenir de notre commune. On peut aussi évoquer le projet de Christian Blanc approuvé par le Président de la République pour ce qui concerne les transports, notamment un métro aérien et souterrain d'environ 142 km.

Dans notre région, il sera question de faire le point sur ce "Grand Paris" qui se dessine, sans oublier le projet alternatif porté par la Ville de Paris et Bertrand Delanoé ainsi que les communes voisines, adhérentes du Syndicat Paris Métropole.

Alors, je le répète, c'est le moment de venir échanger et faire des propositions en se rappelant quand même que Fontenay est l'une des villes fondatrices du Syndicat Paris Métropole.

M. VOGUET :

La Commission sur l'Intercommunalité aura donc lieu le 14 mai et la population y est invitée comme elle est invitée à l'ensemble des commissions. C'est une réunion effectivement importante parce qu'elle a trait au "Grand Paris" et l'ACTEP est une association d'élus pluraliste regroupant 14 communes de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - Société d'HLM IDF Habitat - Demande de garantie communale d'emprunt - Opération de réhabilitation de 140 logements (36-62 rue Jean Jacques Rousseau)

Dans le cadre de l'amélioration de son patrimoine, la société d'HLM IDF HABITAT procède à la remise en conformité des installations -électricité et plomberie sanitaires- concernant la 2^{ème} tranche de travaux portant sur 140 logements, rue Jean Jacques Rousseau – Groupe 245.

Cette société sollicite la Commune pour la garantie totale d'un prêt à hauteur de 235 000 € qu'elle doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux d'intérêt annuel	:	3,10%
- Durée total du prêt	:	20 ans
- Périodicité des échéances	:	annuelles
- Différé d'amortissement	:	aucun
- Taux annuel de progressivité	:	0%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A

Les travaux devraient commencer en mai 2009 pour une durée d'environ 12 mois.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces propositions.

M. ESCLATTIER :

Monsieur le Maire, comme toujours lorsqu'il y a demande de garantie d'emprunt, il est important de rappeler que cela représente un risque financier pour la commune. Mais lors des opérations de réhabilitations, nous avons toujours eu la position d'apporter notre accord sur ces garanties communales. Donc, nous voterons de façon favorable à cette proposition.

M. VOGUET :

Je vous rappelle que s'il n'y avait pas cette garantie d'emprunt, l'Office d'H.L.M. ne pourrait pas réaliser les travaux et les locataires seraient pénalisés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - Subventions complémentaires aux associations sportives

Il est proposé de verser une subvention complémentaire aux associations suivantes pour l'organisation de diverses manifestations :

<u>USF Judo :</u>	400 €
▪ <i>Tournoi de Fontenay du 15 mars 2009 (Gymnase S. Allende)</i>	
<u>USF Danse sur Glace :</u>	1 600 €
▪ <i>Trophée Idriss Abback des 28 et 29 mars 2009</i>	
▪ <i>Aide pour la jeune Jade BUFFET</i>	
<u>Les Boucles de la Marne (Rugby) :</u>	2 000€
▪ <i>Convention de fonctionnement, 1^{er} en DH, montée en Fédéral 3</i>	
<u>SPAC (Twirling Bâton) :</u>	1 000 €
▪ <i>Participation au championnats de France – Déplacements</i>	
▪	
<u>USF Football :</u>	5 000 €
▪ <i>Organisation Tournoi International de Foot – jeunes</i>	
▪ <i>Fête du Football avec l'OMS et l'USF</i>	
▪ <i>Création d'une équipe féminine</i>	
▪ <i>Tournoi de foot féminin à Fontenay sous bois (Pâques)</i>	
▪ <i>Tournoi International en Hollande – 18 ans</i>	
<u>Judo Club de Fontenay :</u>	500 €
▪ <i>Organisation d'une compétition départementale le 15 mars (Gymnase J. Curie)</i>	
<u>USF Tennis :</u>	1 500 €
▪ <i>Organisation d'un grand tournoi de niveau national en juin à Fontenay Sous Bois</i>	
<u>USF Patinage Artistique :</u>	500 €
▪ <i>Déplacement compétition nationale à Angers</i>	
<u>Sport Attitude :</u>	1 500 €
▪ <i>Tournoi de futsal du 21 juin</i>	
▪ <i>Création de 3 équipes</i>	
<u>USF Hockey sur Glace :</u>	1 000 €
▪ <i>Organisation du tournoi international de Hockey sur Glace les 11, 12 et 13 avril</i>	
<u>ESPERANCE :</u>	1 000 €
▪ <i>Organisation du Challenge Départemental d'Escrime Mougnot</i>	

Toutes ces propositions d'attribution de subventions ont été validées à l'unanimité lors de la Commission des Sports réunie le 31 mars 2009.

Les crédits sont inscrits au budget 2009

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - Autorisation de demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire concernant les Etats Généraux de la Ville Numérique

La municipalité organise les Etats Généraux de la Ville Numérique à l'endroit d'un large public comprenant les citoyens, les politiques, les agents des administrations, les associations, les entreprises, et d'autres partenaires (Education nationale...).

Il est envisageable de solliciter pour cette opération, sur proposition du Député, une subvention auprès du Ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire accordée la Commission des finances de l'Assemblée nationale, pour un maximum de 10 000 €.

Le Maire doit être autorisé à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les conventions afférentes.

M. VOGUET :

Nous le ferons volontiers et nous saluons le geste du député, M. Baudouin.

Mme ARCIER :

Effectivement, c'est très sympathique. On peut en sourire et non pas en rire parce que je crois que notre député s'investit beaucoup sur l'ensemble de sa circonscription. Il est toujours très attentif aux besoins de la ville de Fontenay et une fois encore, sur les innovations que vous avez développées. Concernant notamment les états généraux numériques, il a été présent aux côtés de la ville de Fontenay.

M. VOGUET :

Très bien, il aurait sans doute pu faire un peu plus mais c'est bien !

M. BENEDICT :

Sur ce sujet, M. Baudouin devrait alerter ses collègues de droite lorsqu'on vote le budget, en particulier concernant les technologies informatiques et communications. Ainsi, le groupe de droite pourrait s'associer au geste de M. Baudouin et s'en inspirer afin d'aider la commune à développer le numérique.

M. ESCLATTIER :

M. Bénédicte, vous détournez les choses, comme d'habitude. On vote contre le budget dans sa globalité même s'il y a des choses intéressantes. Alors, n'essayez pas de détourner ce que nous faisons.

M. BENEDICT :

Ce n'est pas une façon politique de travailler et nous ne partageons pas cet état d'esprit. Nous ne sommes pas dans le "tout ou rien" et nous ne sommes pas non plus politologues.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - Adhésion de la commune à l'association des directeurs généraux des Collectivités Territoriales du Val de Marne

L'association des directeurs généraux des collectivités territoriales du Val de Marne publiait chaque année une étude fiscale et financière portant sur l'ensemble des communes du département et leurs groupements.

L'association a passé un contrat avec un prestataire qui propose une application permettant d'exploiter les données (extractions, graphiques).

Jusqu'à présent un certain nombre de collectivités subventionnaient l'association. Il est proposé à toutes les collectivités du département de devenir adhérentes, donnant ainsi un droit d'accès à la base de données constituée par l'association.

Le montant de l'adhésion est laissée à l'appréciation des communes adhérentes.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, de valider la participation de la commune pour un montant annuel de 250 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - Adhésion de la commune à l'association "NatureParif"

Engagée dans une démarche de développement durable, la Collectivité souhaite notamment agir dans le sens de sa volonté affirmée de "protéger la biodiversité et promouvoir les aménagements favorables à la faune et à la flore".

Créée à l'initiative de la Région Ile-de-France, NATUREPARIF est une association au service des acteurs intervenant sur le territoire francilien dans ce domaine.

NATUREPARIF est une agence innovante.

C'est la première agence en Europe qui s'intéresse à la nature et à la biodiversité à un niveau régional.

Dans le cadre de sa mission d'observatoire régional, l'agence NATUREPARIF :

- exerce une surveillance régulière de l'état de la biodiversité,
- met en réseau les informations et les données relatives à cette dernière,
- confronte les idées,
- organise les échanges,
- valorise les bonnes pratiques.

L'Agence répond également aux besoins d'information, de communication et de sensibilisation par la diffusion des expériences, l'organisation de séminaires, de journées techniques ou de forums.

Le montant de la cotisation annuelle pour les Collectivités Territoriales est fonction du nombre d'habitants, soit 900 € (pour les villes de + 20.000 à 100.000 hab.).

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à :

- Décider de l'adhésion de la Collectivité à l'association NATUREPARIF.

M. RATRON :

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

L'Agence régionale NatureParif, à laquelle je vous propose d'adhérer, a été créée en juin 2008. C'est une agence qui œuvre pour la biodiversité et s'intègre dans le dispositif Eco-Région mis en place par le Conseil Régional d'Ile-de-France depuis plusieurs années. Elle participe à la mobilisation engagée au sein de l'Union Européenne pour la mise en place d'une politique visant à stopper les menaces qui pèsent sur la biodiversité en Europe d'ici 2010.

Doit-on le rappeler ! La biodiversité est essentielle et pourtant son déclin se poursuit dans le monde entier à un rythme alarmant.

Ainsi, en décembre 2008, inquiète de la situation, la Commission Européenne a appelé à redoubler d'efforts pour maintenir la diversité biologique pour faire face aux objectifs à atteindre en 2010.

A titre d'exemple, plus de 20 % des mammifères de la planète sont menacés d'extinction selon la dernière liste rouge de l'UICN et près d'une espèce de mammifère sur dix est menacée de disparition en France métropolitaine.

La situation est donc préoccupante et un certain nombre de communes et de communautés de communes d'Ile de France se sont engagées pour lutter contre la diminution de la biodiversité.

Je vous propose, par cette délibération, de prendre une part active dans cette lutte et d'adhérer à l'association NatureParif.

Tout d'abord, parce que l'agence NatureParif peut, et va nous aider dans la définition de nos stratégies d'aménagement, de nos politiques environnementales et dans la mise en place de nos actions, notamment par l'accès aux données recueillies, par des expertises et des études élaborées par l'Agence, qui sont mises à disposition de ses adhérents. Concrètement, nous pourrions donc bénéficier de leurs compétences pour l'aménagement du Parc des Carrières et pour le projet de liaison verte travaillé dans le cadre des grands projets urbains.

Ensuite, l'agence NatureParif va nous permettre d'approfondir le champ de nos actions à destination de la population fontenaysienne, et ceci grâce aux outils pédagogiques développés par l'agence comme la mise en place d'ateliers, de journées d'informations, ou comme la création d'évènements. Nous bénéficierons de leur réseau d'organismes, d'associations et d'experts sur le sujet de la biodiversité.

Par ailleurs, l'adhésion à NatureParif nous sera très utile pour mener à bien plusieurs projets de la mandature liés aux questions écologiques et environnementales, comme la mise en place d'un agenda 21 et la création d'une maison de l'Environnement.

Enfin, cette adhésion va nous permettre de soutenir les différentes actions développées par NatureParif. Une des actions que je soutiens particulièrement, pourrait être la signature par notre Ville de la "Déclaration Compte à Rebours 2010", qui vise à peser sur la mise en œuvre des engagements pris par les politiques et décideurs dans le monde entier pour réduire le taux de perte de biodiversité d'ici 2010.

La mise en place d'une politique active de préservation de la biodiversité en milieu urbain est un enjeu fort pour notre ville. L'adhésion à NatureParif est une première étape importante dans notre engagement pour des politiques respectueuses de l'environnement.

Je vous remercie.

Mme PERRIGUEUX :

Monsieur le Maire,

Bien sûr, nous voterons ce point. Je voulais simplement dire que M. Ratron n'a évoqué que les mammifères mais la biodiversité, c'est beaucoup plus vaste. En effet, il n'a pas mentionné la disparition d'oiseaux et d'insectes et bien sûr, des végétaux dont on ne parle pas assez. Donc, compte tenu de ce que je viens de dire, il est vraiment important d'adhérer à cette association.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - Promotion et développement du compostage domestique

La technique de compostage individuel est un moyen efficace de réduire la production des déchets ménagers.

La méthode est simple mais surtout destinée à l'habitat individuel; elle vient en complément de la déchèterie plus adaptée aux volumes de végétaux importants.

La Collectivité peut jouer un rôle moteur dans l'extension de ce mode de "valorisation matière" et donc agir dans le sens de la volonté affirmée de "s'engager résolument vers la réduction des déchets ménagers" :

- par l'information et la communication auprès des usagers,
- par la recherche de partenariats et de subventions,
- par la mise à disposition de composteurs individuels aux usagers.

Les principes d'aide au compostage individuel ont été examinés favorablement lors de la commission Environnement du jeudi 25 septembre 2008.

▪ **Déchets concernés et gisement potentiel**

Les déchets ménagers compostables sont principalement issus des jardins privés et des cuisines (ex : tonte de gazon, feuilles, épluchures de fruits et légumes, ...).

La commune de Fontenay-sous-Bois est constituée d'une zone pavillonnaire contenant environ 5 436 pavillons (Insee : 1999). Selon l'ADEME, seulement 20% de la population théorique concernée souhaite s'équiper d'un composteur. Le nombre effectif de composteurs à prévoir est donc d'environ 1 100.

▪ Objectifs écologiques et économiques

La production de compost par les particuliers leur permettra d'avoir à disposition un amendement naturel pour leurs cultures.

Actuellement, les déchets fermentescibles sont éliminés par :

- incinération avec les ordures ménagères (OM) pour la majeure partie,
- compostage avec les déchets verts via la déchèterie communale.

Le compostage domestique permettra de réduire le tonnage global de déchets à incinérer, concourant ainsi à la concrétisation des objectifs de réduction du Grenelle de l'Environnement (- 5kg par habitant/par an pendant 5 ans).

Globalement, pour la Ville, cet objectif se traduit à terme par une réduction annuelle des déchets ménagers d'environ 1.200 tonnes (- 8%). [*Rappel du coût d'incinération : 113,2 € TTC/tonne – valeur septembre 2008*]

▪ Mise en œuvre de l'opération à Fontenay-sous-bois

Le lancement de l'opération est programmé pour le mois de juillet 2009.

Campagne de communication

La réussite de l'opération est soumise à l'efficacité de la campagne de communication qui sera menée sous trois formes :

au moyen d'articles dans le magazine d'informations municipales,
par la remise d'un guide de compostage aux habitants intéressés,
par la signature d'une charte réglementant l'utilisation et les engagements réciproques de la collectivité et de l'acquéreur du composteur lors de son retrait (*voir annexe 1*).

Parc de composteurs

Il est proposé de déployer le dispositif sur trois ans pour assurer l'efficacité de la communication et la répartition des charges financières :

- Année 2009 : achat de 400 composteurs,
- Année 2010 : achat de 500 composteurs,
- Année 2011 : achat de 200 composteurs.

Des composteurs en plastique, petits formats (environ 400 L) seront proposés.

Aspects financiers

Le coût de la communication est estimé à 4.050 € HT, subventionné par l'ADEME (40%) et le Conseil Régional (40%).

Le coût moyen d'un composteur est de 45 € HT. L'estimation du coût total d'acquisition des composteurs est de 49.500 € HT (1.100 unités), subventionné par l'ADEME (40%) et le Conseil Régional (30%).

La Ville avancera la totalité des dépenses (communication et équipements) TVA incluse (64.045,80 € TTC).

Elle percevra les subventions des partenaires (37.890 €).

La différence sera facturée aux particuliers, ce qui représente un montant de l'ordre de 23,80 € TTC par composteur. (*voir annexe n°2*)

Organisation pour la remise des composteurs

Dès l'acquisition des composteurs par la Ville, les personnes intéressées seront invitées à retirer leur équipement à la Direction de l'Environnement (23, rue Jean Jaurès), qui leur remettra le guide de compostage et la charte d'utilisation.

Le service émettra alors un mémoire qu'il transmettra pour établir les documents relatifs au recouvrement du paiement.

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à :

- ☞ approuver la mise en œuvre du dispositif de compostage domestique sur le territoire de Fontenay-sous-bois,
- ☞ autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional de l'Ile de France et à signer les conventions inhérentes.

M. CARRE :

Monsieur le Maire,

Il est vrai que ce dispositif intéresse un certain nombre de personnes sur la commune, mais aussi certains habitants de mon quartier.

Par ailleurs, il est important aussi de dire que la mise en œuvre de ce dispositif aura un double objectif : d'être écologique, d'une part et d'autre part, d'être économique. Il pourra ainsi être économisé 1 200 tonnes d'incinération et pour information, le prix de la tonne à l'incinération est de 113 €; le compte est rapidement fait.

Pour information aussi, les composteurs seront à vendre au prix unitaire de 23-25 €. De la publicité sur ce matériel est distribuée dans les boîtes aux lettres et le tarif le moins cher, pratiqué dans les boutiques spécialisées pour le moment est de 29 €. Donc, c'est un gain pour tout le monde.

Effectivement, il faut savoir qu'avec le compostage, des économies seront faites contrairement à l'incinération des déchets qui coûte très cher à la ville et donc génère une augmentation des impôts locaux.

M. ESCLATTIER :

Juste une petite remarque de circonstance ! Bien sûr que nous sommes favorables à la mise en place de ces composteurs mais faudrait-il encore qu'il reste des pavillons à Fontenay-sous-bois, dans quelques années.

M. VOGUET :

Monsieur Esclattier, j'ai assisté hier à la conférence de M. Sarkozy, sur le Grand-Paris au cours de laquelle il donne la réponse que vous attendez à ce sujet et que je vous donnerai ultérieurement, en citant ses paroles. Pour l'instant, je mets aux voix, la question du compostage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - Approbation de la convention de servitude à conclure avec E.R.D.F. concernant un poste de transformation de courant électrique installé sur un terrain communal

Lors des travaux de requalification du quartier des Larris, ERDF (Electricité Réseau Distribution France) a installé, sur une parcelle communale, un poste de transformation de courant électrique destiné à alimenter le quartier et le réseau de distribution publique d'électricité.

Afin de régulariser cette implantation d'une emprise de 7,30m² sur le terrain communal cadastré section AE numéro 299, Place des Larris, il est nécessaire de signer une convention de servitude entre la commune et ERDF. L'occupation est consentie à titre gratuit.

Le conseil municipal doit donc autoriser le Maire à signer l'acte notarié constituant cette servitude.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - Création d'une servitude de passage public sur les voies de desserte du site "Périgares"

L'opération de construction de bureaux du site PERIGARES (d'une Surface Hors Œuvre Nette de 61.540 m²) est aujourd'hui achevée et entièrement occupée par différentes entreprises ou organismes, dont MERX, OFPRA, ASSEDIC, AXA (pour 30.000m²).

Des voies ont été créées afin de desservir l'ensemble des bâtiments. Elles donnent accès également à la sortie Est de la Gare Val de Fontenay et aboutissent toutes rue Carnot.

Afin de donner à ces voies un statut juridique équivalent à la domanialité publique, d'un commun accord avec les différents acteurs, propriétaires du site Périgares, le STIF et la RATP, il a été retenu la solution de créer, sur celles-ci, une servitude de passage public en surface et une servitude de passage des réseaux en sous-sol.

La commune aura à sa charge l'entretien des voies et la responsabilité qui en découle.

Cette constitution de servitudes est consentie sans contre partie financière.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitudes.

Mme ERMENAULT :

Je voudrais simplement dire que c'est un soulagement pour les habitants des Alouettes parce qu'ils étaient obligés de faire un grand détour et c'était contraignant. Mais je rappelle que cette même population attend toujours un autre passage.

Et j'ajouterais, et c'est très dommage, que l'information faite par la RATP aux habitants du quartier sur l'ouverture de ce passage a été très tardive

M. VOGUET :

Effectivement, ce passage libère un peu le quartier des Alouettes et dans le même temps, ce nouveau quartier de bureaux rapporte de la taxe professionnelle, évidemment. Je vous rappelle quand même l'information du Président de la République concernant la suppression de la taxe professionnelle qui, vous le savez, inquiète fortement les maires, quelle que soit leur couleur politique.

Mme ARCIER :

Un taxe qui sera compensée, Monsieur le Maire, vous le savez bien !

M. VOGUET :

Je sais bien, Mme Arcier que les compensations de l'Etat ne sont jamais à la hauteur, et vous le savez aussi. Et concernant Fontenay, c'est le cas !

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - Projets d'Actions Educatives pour l'année 2009

Dans le cadre du soutien de la Ville aux projets des collèges et lycées, il convient d'approuver la répartition des aides municipales au titre des P.A.E. (PROJETS D' ACTIONS EDUCATIVES) pour l'exercice 2009, selon la liste jointe d'un montant de 2100 €.

ECOLE	PROFESSEUR(S)	PROJETS	TOTAL
Collège JEAN MACE	Mmes Cognet et Comte	Séjour du 1er juin au 5 juin 2009 Voyage en Grande Bretagne (Northampton)	300,00 €
Collège JEAN MACE	Mme Thiebot	Projet artistique et culturel Partenariat avec la Comédie Française Titre : "quand les collégiens du Val de Fontenay deviennent acteurs de la Comédie Française	300,00 €

Collège VICTOR DURUY	Mmes Silvestre, Mme Long MM. Boutigny, Attal et Bernardin	Séjour ski	300,00 €
Collège VICTOR DURUY	Mmes Hollard et Rochet	Séjour à Rome du 10 au 15 mai 2009	300,00 €
Collège JOLIOT CURIE	Mme Agussol	Voyage ski à la Plagne du 5 janvier au 5 février 2009	300,00 €
Collège JOLIOT CURIE	Mme Dutkiewicz	Séjour à Rome du 12 au 17 mai 2009	300,00 €
Ecole maternelle HENRI WALLON 2	Mme Ducrocq	Les maisons d'ici et d'ailleurs	300,00 €

Mme ARCIER :

N'envisagez-vous pas d'augmenter le total des subventions à 10 000 €, ce serait mieux que 2 100 € ?

Mme ANTOINE :

Je trouve votre question à la fois pertinente et impertinente, car ces P.A.E. bénéficiaient essentiellement d'un financement de l'Education nationale et nous abondions ce financement pour lui donner plus de corps et pour permettre que les projets se réalisent.

Or, ces financements n'existent plus ou quasiment plus mais la municipalité continue à financer parce que ces projets, pour la plupart originaux, dynamiques, impliquant les élèves et parfois des familles dans des projets tout à fait innovants, n'existeraient plus.

Donc, on peut toujours envisager d'augmenter les subventions et la question est posée chaque année en fonction de la démarche budgétaire qui est la nôtre. Il convenait de rappeler que là, on pallie quelque part à un désengagement de l'Education Nationale.

M. SAINT-GAL :

J'ai écouté avec attention la remarque de Mme Arcier. Je voudrais quand même lui dire que nous apportons notre soutien par le vote de ce soir à de nombreux projets notamment dans les collèges de Fontenay. A un moment où toute la communauté éducative de ces établissements, lors des conseils d'administration qui viennent de se tenir, s'est élevée sur les baisses continues des fonds sociaux que l'Etat verse chaque année aux établissements scolaires que sont les collèges. Nous sommes dans une sorte de double mouvement, c'est-à-dire à la fois, les collectivités qui sont chaque jour, un peu plus agressées du point de vue de leurs ressources mais malgré tout, nous tenons bon la barre, le vote de ce soir en témoigne.

Et puis, dans l'autre sens, le désengagement de l'Etat chaque année un peu plus, dans les fonds qu'il verse aux établissements scolaires. Je trouve hautement symbolique par exemple, que ce que nous allons voter ce soir permettra de verser des subventions aux enfants scolarisés dans les établissements de zones d'éducatons prioritaires. Ils pourront ainsi bénéficier de voyages, d'initiatives permettant de contribuer à leur épanouissement scolaire mais aussi citoyen.

Ce qui ne serait pas possible sans l'aide que nous leur apportons. Il y a le temps des discours, le temps des effets de manches, le temps des réalités.

M. ESCLATTIER :

Juste une remarque, Monsieur le Maire. On parle de 300 € par projet et la remarque de Mme Arcier de dire : "Qu'est-ce que l'on peut faire dans ce sens-là ?" dans le sens d'augmenter ces 300 € par projet. On parle d'un budget de 2100 €. On ne va pas refaire tout le débat du conseil municipal mais nous dénonçons depuis des années une forme de gabegie des finances municipales et si cette gabegie n'existait pas, nous pourrions donner plus que 300 € quelle que soit la dotation de l'Etat. Je crois qu'il faut clairement préciser les choses sur cette question.

M. VOGUET :

Cela a été fait en concertation avec les collèges et toutes les équipes éducatives concernées. Nous répondons à toutes les demandes qui nous ont été faites et c'est bien que nous soyons présents dans cette aide aux projets éducatifs, pour les collèges de notre ville, même si comme vous le savez, les collèges ne sont pas de la compétence communale.

M. BEDOURET :

Une remarque très courte, M. Esclattier, il n'y a pas de limitation. Ce sont les demandes des établissements scolaires. C'est la règle du jeu pour les projets d'actions éducatives. Je tiens à rassurer les habitants de notre ville sur cette question car je crois qu'en matière d'éducation, la commune fait beaucoup malgré les contraintes financières.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - Approbation d'une convention tripartite entre la Commune / la Caisse des Ecoles / la Fédération des Œuvres Laïques pour l'utilisation et le fonctionnement du centre de vacances des Salins d'Hyères

Une convention a été signée par la Ville de Fontenay-sous-Bois avec le CCE de la SNCF (en vertu de l'arrêté 02.DG.32 du 18 juin 2002) pour la location du centre communal de vacances des Salins d'Hyères, dans les conditions suivantes :

- objectif : optimisation de l'utilisation d'un élément du patrimoine communal, dans le cadre d'un partenariat durable avec un organisme à vocation sociale ;
- durée : 12 années à compter du 1^{er} juin 2002 (soit jusqu'au 31 mai 2014), à raison de 11 semaines par an, dont les mois de juillet et août dans leur intégralité ;
- contreparties financières : loyer + charges d'entretien et de fluides.

Quatre années plus tard - le 1^{er} septembre 2006 - une convention a été signée pour cinq ans par la Ville de Fontenay-sous-Bois avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie qui gère 5 centres de vacances dans le Var, pour la mise à disposition d'un directeur du centre communal de vacances des Salins d'Hyères, dans les conditions suivantes :

- objectif : gestion d'un centre d'hébergement polyvalent à vocation sociale, dans le souci d'assurer - en lien avec la Ville - la continuité et la qualité des services rendus, sur place ;
- contreparties financières : prise en charge des rémunérations et charges sociales et fiscales + rétribution de la mission d'assistance.

Après une année de préparation et négociations, le projet de convention de partenariat avec la F.O.L. 74 et le C.C.E. de la SNCF pour l'utilisation et le fonctionnement du centre de vacances des Salins d'Hyères - approuvé par délibération du Conseil municipal du 26 juin 2008 - n'a finalement pas pu être mis en œuvre en raison de la défection du CCE de la SNCF, en phase ultime.

Il convient désormais :

- ☞ d'apurer les effets anticipés donnés à ce dernier projet de convention (prise en charge des rémunérations, des charges sociales et fiscales s'y rapportant, ainsi que de leurs accessoires éventuels, exposés par la FOL 74, du fait du recrutement et de l'emploi - par ses soins - de divers agents, affectés au centre communal de vacances de Hyères, durant l'automne 2008);

- ⊖ de prendre des dispositions, modifiant ou complétant les conventions antérieures susvisées, en vue de rationaliser et faciliter la gestion du centre communal de vacances des Salins d'Hyères, eu égard à l'utilisation multiforme de ses locaux, installations, mobiliers et matériels (*conditions de paiement de la quote-part des charges locatives due par le CCE de la SNCF au titre de la période estivale; mise en œuvre d'un progiciel de gestion des réservations et rénovation du site Internet du Centre, en cohérence avec les orientations de la FOL 74, gestionnaire d'autres équipements similaires*).

Par ailleurs, la Caisse des écoles de la ville, établissement public communal chargé de gérer l'ensemble des activités péri-éducatives communales, a vocation à s'inscrire dans le dispositif de gestion du centre communal de vacances des Salins d'Hyères, lequel accueille - entre autres - des groupes d'enfants fontenaysiens dans le cadre de classes transplantées ou centres de vacances.

Il sera donc proposé au Conseil municipal :

- ⊖ d'approuver le projet annexé de convention tripartite avec la Caisse des écoles et le C.C.E. de la SNCF pour l'utilisation et le fonctionnement du centre de vacances des Salins d'Hyères ;
- ⊖ d'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions pour sa bonne exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire : Modification de la délibération du 15 mars 2008

Par son article 10, la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a modifié l'article L. 2122-22 (item 4) du Code général des collectivités territoriales, qui est désormais rédigé de la manière suivante :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants , lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Avant cette loi du 17 février 2009, le Conseil municipal pouvait, au titre de l'article L. 2122-22 (item 4) du C.G.C.T., déléguer au Maire la passation des marchés ne dépassant pas un seuil, défini par décret, de 206.000 € HT, ainsi que la passation des avenants à ces marchés. Le Conseil municipal de Fontenay-sous-Bois a fait application de cette disposition, dans sa délibération du 15 mars 2008.

Il sera proposé au Conseil municipal, en application de cette nouvelle disposition, de :

- ⊖ Modifier sa délibération 08 15 03 04 du 15/03/2008 (item 4), et donner délégation au maire pour prendre les décisions relatives à l'attribution suivante, au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :
 - 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants , lorsque les crédits sont inscrits au budget. » ;
- ⊖ Prendre acte que le régime local des délégations en la matière ainsi que les autres dispositions de la délibération précitée resteront inchangées.

M. VOGUET :

C'est une mesure prise par le gouvernement pour accélérer la passation des marchés dans le cadre du plan de relance. Ça ne remet pas en cause le rôle des commissions d'appel d'offres.

Mme ARCIER :

Monsieur le Maire, je suis ravie de voir que, bien évidemment, la municipalité se saisit de ces possibilités, ouvertes par le plan de relance, et ce, après avoir entendu tant de critiques ici sur les mesures gouvernementales en la matière. Surtout après avoir constaté le peu d'empressement à lancer de nouveaux investissements dans notre ville, je ne peux que vous féliciter de sembler prendre une orientation apparemment différente de celle que vous avez proposée dans votre budget.

M. VOGUET :

Ce qui n'est pas exact puisque vous n'avez pas suivi les séances précédentes. Vous l'avez vu, nous avons signé une convention avec le Préfet sur la T.V.A.. Nous ne sommes pas des gens irresponsables. Je pense que le plan de relance est tout à fait insuffisant notamment sur son volet social et particulièrement sur le pouvoir d'achat des pensions, des retraites, des salaires moyens, des indemnités de chômage, etc...

Il n'en reste pas moins vrai que nous sommes des français responsables et républicains et que nous souhaitons voir notre pays sortir de la crise. Nous pensons que la méthode n'est pas bonne mais nous allons évidemment nous inscrire dans toutes les mesures susceptibles d'améliorer notre futur. Ceci étant, la question de fond sur la nature du plan de relance est une question politique.

M. CARRIER :

Pour répondre à Mme Arcier, j'ajoute que pour bénéficier de l'avance du FCTVA, comme l'a précisé Monsieur le Maire, la Ville doit avoir un investissement important cette année et supérieur à ce qu'il a été l'an dernier. On ne peut pas laisser dire ici que l'investissement n'est pas fort cette année, comme il le sera les autres années, bien entendu.

M. ALARCON :

En fait, ce que je comprends à travers cette décision, finalement, c'est que les pouvoirs du maire -vos pouvoirs- sont élargis et sont renforcés peut-être au détriment d'une réflexion collective qui permet le moment venu, de décider collectivement et de ne pas faire de bêtises. Donc, je m'oppose à cette disposition parce que c'est une concentration de pouvoirs qui ne va pas dans le bon sens.

ADOpte A LA MAJORITE PAR :

42 voix pour : MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. GENDRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, GARCIA, M.GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, MM. BENEDICT, SAUDI, Mme LEGAUYER, MM. BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM.MALLERIN, CARRIER, VIENOT, Mmes ERMENAUT, VAYSSE, RETIF, MM. LOCKO, DAMIANI - ABOULKHEIR, Mmes NIAKHATE, BENZIANE, M.REMINIAC, Mme JOURDAN, M. ACCHIARDI, Mme RIOU, MM ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER,

3 voix contre : M. CARRE, Mme PERRIGUEUX, M. ALARCON.

13 - Dénomination du chapiteau de l'Ecole de Cirque de Fontenay-sous-bois

Le 5 mai 2009, la municipalité inaugurera le chapiteau dédié à l'Ecole de Cirque de Fontenay-S/Bois, dirigée par Josiane et Italo Médini.

Italo Médini. est le descendant d'une grande famille de cirque traditionnel, reconnu artistiquement par ses pairs et grand découvreur de nouveaux talents.

Italo Médini. contribue au rayonnement de l'Ecole de cirque tant au plan local qu'international.

Donner son nom au chapiteau serait une marque de reconnaissance pour l'investissement de ce fontenaysien à la notoriété de sa Ville.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de valider cette proposition.

M. VOGUET :

Je pense que c'est une bonne proposition compte tenu de l'investissement de cet homme depuis de nombreuses années dans l'école de cirque de Fontenay S/Bois, qui accueille plusieurs centaines d'enfants et dont le nouveau chapiteau sera inauguré mardi soir à l'espace Gérard Philipe où il est maintenant dressé.

Mme RIOU :

Une petite remarque : Ce projet a mis un certain nombre d'années à voir le jour. On le déplore parce qu'il n'a pas été forcément mené comme il aurait fallu. Néanmoins, j'aurais bien aimé assister à l'inauguration ; malheureusement, nous avons un conseil de quartier le même jour.

Mme ARCIER :

C'est bien sûr une belle proposition que vous faites aujourd'hui au conseil municipal de donner le nom d'Italo Medini à l'Ecole de cirque. Je ne voudrais pas que cela fasse oublier que d'autres décisions ont été approuvées en conseil municipal pour des dénominations de rues de Fontenay . Je rappelle que ce conseil a donné son accord sur proposition du groupe UMP de trouver un lieu dans Fontenay pour le dénommer Germaine Tillion. Nous en avons débattu longuement au début de l'automne et j'aimerais que cette décision du Conseil municipal soit suivie d'une réalisation. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. VOGUET :

Nous avons bien noté. D'ailleurs, je vous avais répondu que nous cherchions des lieux et ce n'est pas facile, parce que changer le nom d'une rue pose problème pour les riverains. J'ai demandé et vous le savez, à Monsieur Mallerin, de travailler sur cette question-là et nous aurons certainement des propositions à vous faire dans le cadre des voies ouvertes dans le quartier des Larris. Nous en reparlerons à ce moment-là.

M. CARRE :

Monsieur le Maire.

Dénommer le chapiteau Italo Médini est tout à fait normal. En effet, quand j'étais enfant, cette famille habitait déjà Fontenay S/Bois, peut-être même avant la guerre. Elle est très connue de la population fontenaysienne et elle a apporté énormément au cirque. Et je voudrais ajouter, pour faire plaisir à certaines personnes, que c'est un cirque sans animaux.

M. VOGUET :

J'ajouterais pour être complet que cette réalisation a été co-financée par la Région et le Département.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - Liste des arrêtés pris par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal donne acte au Maire, A L'UNANIMITE, de la communication de la liste des arrêtés.

SUSPENSION DE SEANCE A 21 H 15

**INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS "LE PLATEAU" ET "POUR UN QUARTIER A VIVRE"
CONCERNANT LE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DU COMPLEXE EDUCATIF PRIVE AVENUE DE VERDUN -RUE EMILE ZOLA**

15 - Vœu proposé par le Groupe des Elus Communistes et Citoyens portant soutien aux salariés en grève d'ERDF et GRDF

95% des salariés du site des Alouettes sont en grève, depuis le 2 avril. La quasi totalité des sites val de marnais sont désormais touchés par ce mouvement.

L'implication des salariés en lutte dans cette entreprise de service public, la connaissance qu'ils en ont et la force de leur détermination nous interpellent :

- Considérant que la stratégie continuelle de privatisation, mise en place par les deux entreprises, Etat compris, dessert l'intérêt des usagers,
- Considérant que les décisions de gestion ne se prennent pas en vue de pérenniser l'entreprise,
- Considérant que le niveau des salaires est insuffisant,
- Considérant que dans ce contexte de crise les décideurs de l'entreprise s'octroient des millions de dividendes, primes, bonus et autres revenus injustifiables,

Le Conseil Municipal exige :

- que l'Etat actionnaire important, impose à la direction de ces entreprises l'ouverture immédiate de négociations. Il en va de l'intérêt des salariés de l'entreprise, de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat : en effet, la crise économique ne les épargne pas et renforce la légitimité de leur combat. En outre, ces négociations sont d'autant plus nécessaires qu'elles sont d'intérêt général.

Il est irresponsable et inacceptable que le secteur de l'énergie, qui représente des enjeux sensibles, tant économiques que politiques, sociaux et écologiques, soit peu à peu livré aux intérêts privés.

Force est de constater, qu'à ce jour, les décideurs laissent le conflit s'enliser plutôt que d'entamer le dialogue social. Ils n'ont, en effet, accepté de négocier aucune des revendications qui leur ont été soumises.

Propositions d'amendement du Groupe socialiste à ajouter :

- *Considérant que le blocage général des salaires est injuste et contre-productif*
- *Considérant que la baisse annoncée des tarifs pour les particuliers n'est pas assez importante et trop tardive*

Le Conseil municipal exige :

- *Que l'Etat actionnaire impose des tarifs raisonnables pour les consommateurs*

Cette politique est aussi le résultat des profits distribués essentiellement aux actionnaires, au détriment des usagers, des salariés, du service public dans son ensemble.

M. DAMIANI-ABOULKHEIR :

Vous le savez sans doute, une grève touche la société ERDF. Les sites nationaux, du Val-de-Marne et celui des Alouettes à Fontenay sont en grève. 95 % des agents sont dans le mouvement. Ils ont interpellé le groupe des élus communistes et citoyens.

Plusieurs d'entre nous sont allés leur apporter leur soutien : Jean-François Voguet, Sénateur-Maire, Martine Antoine, Présidente de notre groupe, Liliane Pierre, Conseillère générale, Nathalie Coupeaux etc...

Pourquoi cette grève ? Les questions du service public, des salaires et des profits sont au cœur des revendications. Ainsi, ERDF a distribué cette année pas moins de 2,4 milliards d'euros à ses actionnaires ! Cette grève intervient dans un contexte général qu'il convient de rappeler : celui de la crise. Un quotidien, l'Humanité, titrait il y a peu : "3 000 chômeurs de plus par jour". La crise a bon dos !

Aujourd'hui, nous sommes dans un système qui marche sur la tête. Pendant que les grands patrons se goinfrent de stock-options, de parachutes dorés et autres sur-retraites, les salariés dégustent !

Les Bouton, Parisot, Pinaud et autres sont les exemples sinistres de ces pratiques écoeurantes. Nous verrons demain la colère de millions de salariés qui feront entendre leur voix dans l'unité après les manifestations géantes du 29 janvier et du 19 mars. La révolte des salariés contre les patrons voyous et ce gouvernement complice est pleinement légitime. Lorsqu'une usine réalise des dizaines de millions d'euros de bénéfice par an et que l'on jette les ouvriers à la rue comme des chiens, il y a de quoi se révolter.

Quand ERDF distribue des milliards à ses actionnaires alors que les négociations salariales sont gelées, il y a de quoi se révolter. C'est honteux. Et le gouvernement reste sourd à toutes les revendications... sauf, bien sûr, à celles de quelques nantis.

Nous apportons aussi notre soutien aux électriciens et gaziers qui se battent également pour la reconstitution d'un grand pôle EDF-GDF redevenu 100 % public. Car la fourniture d'énergie n'est pas une marchandise comme les autres. Elle répond à un besoin social. C'est pour cela que nous vous proposons d'adopter ce vœu de soutien à ces salariés en lutte.

M. TABANOU :

Le parti socialiste ne prendra pas part au vote du second vœu mais en revanche, à la lecture du premier vœu, il constate que celui-ci porte en lui, les réalités locales et le fait que des employés soient menacés dans leurs expressions et dans leurs droits sociaux. Il s'autorise à débattre donc, à amender et à prendre part au vote pour apporter un accord définitif à ce vœu. Notre position n'est pas de jouer un vœu contre un autre bien entendu mais porte sur la nature même des vœux que nous devons déposer.

Nous sommes favorables à ce que les vœux déposés en conseil municipal aient un impact clair et net sur la citoyenneté, sur la vie locale, sur Fontenay S/Bois et sur notre fameux "Vivre ensemble". Merci

Mme ARCIER :

Nous venons d'avoir un moment important d'échange avec la population, pendant l'interruption de séance, sur un problème qui est véritablement de la responsabilité de la municipalité de cette ville. Je crois qu'il est dommage que nous ayons à traiter des problèmes qui ne sont pas locaux, proposés par ces vœux et nous ne prendrons pas part au vote ni sur l'un, ni sur l'autre car les sujets ne relèvent pas de la responsabilité de ce conseil municipal.

M. CARRIER :

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Monsieur Tabanou concernant le vœu "soutien aux salariés en grève d'ERDF et GRDF". Bien évidemment, le Parti socialiste s'associe à cette lutte comme il s'associera demain aux nombreuses autres luttes qui vont se développer à l'occasion de la journée du travail et du 1^{er} mai. Toutefois, nous aurions souhaité apporter quelques modifications pour associer les salariés mais également les usagers d'ERDF et GRDF. Donc, deux ou trois petites modifications.

Ensuite, concernant la phrase sur les salaires, il nous paraît plus opportun de tourner la phrase ainsi :

"Considérant que le blocage général des salaires est injuste et contreproductif", plutôt que de faire référence aux salaires des agents d'ERDF et GRDF que nous ne connaissons pas.

D'autre part, dans la phrase, nous proposons un autre considérant qui concerne tous les fontenaysiens abonnés au gaz, Mme Arcier, à savoir :

"Considérant que la baisse annoncée des tarifs pour les particuliers n'est pas assez importante et trop tardive, le Conseil municipal exige que l'Etat actionnaire impose des tarifs raisonnables pour les consommateurs. Cette politique est aussi le résultat des profits distribués anciennement aux actionnaires au détriment des usagers, des salariés du service public dans son ensemble."

Voilà pour l'essentiel, nos propositions de rajout.

M. VOGUET :

En prenant en compte les modifications demandées par le groupe socialiste, je mets au vote le vœu relatif au soutien aux salariés d'ERDF et GRDF.

ADOpte A LA MAJORITE PAR :

38 voix pour : MM. VOGUET, CLERGET, TABANOU, Mme ABEILLE, MM. CARRE, GENDRE, POIRIER, Mme ANTOINE, MM. BEDOURET, RATRON, Mme COUPEAUX, M. SEYE, Mmes TRICOT-DEVERT, AVOGNON-ZONON, SAINT-GAL, GARCIA, M.GAUTRAIS, Mmes MICHON, LEGOUY-DESAULLE, XAMBEU, PERRIGUEUX, MM. BENEDICT, SAUDI, Mme LEGAUYER, MM. BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM.MALLERIN, CARRIER, VIENOT, Mmes ERMENAULT, VAYSSE, RETIF, MM. LOCKO, DAMIANI-ABOULKHEIR, Mmes NIAKHATE, BENZIANE, M. ALARCON

Ne prennent pas part au vote : M.REMINIAC, Mme JOURDAN, M. ACCHIARDI, Mme RIOU, MM ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER

16 - Vœu proposé par le Groupe des Verts s'indignant des propos du Pape sur l'utilisation du préservatif

Le Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois s'indigne des propos tenus par le chef spirituel de l'église catholique lors d'un déplacement sur le continent africain. En effet, le pape Benoît XVI a affirmé que la distribution de préservatifs "augmente le problème du sida au lieu de le résoudre".

Les propos de ce responsable spirituel sont inacceptables alors que 22 millions d'africaines et d'africains sont infectés par le virus HIV.

L'ensemble du monde scientifique et les associations d'aides aux victimes du sida sont atterrés de ce discours irresponsable aux conséquences désastreuses.

Le continent africain est très gravement touché par cette maladie dont on ne guérit pas aujourd'hui, et la seule protection efficace pour éviter l'infection lors d'un rapport sexuel reste le préservatif.

Par ailleurs, le Conseil Municipal condamne les récentes violences exercées par des extrémistes religieux envers des associatifs militant contre le sida.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- s'indigne et condamne les propos du Pape sur l'utilisation du préservatif
- rappelle que l'utilisation de préservatifs, lors des rapports sexuels, est le seul moyen scientifiquement reconnu pour limiter l'expansion de la pandémie du sida
- demande au Ministère de l'Education Nationale de renforcer les programmes de prévention et d'éducation sexuelle à destination des collégien(ne)s et lycéen(ne)s

Mme ABEILLE :

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, on peut avoir des visions différentes de ce qui relève des affaires locales ou pas. En l'occurrence, concernant la maladie du SIDA, on peut considérer qu'elle ne relève pas du "local". Je crains malheureusement que le SIDA ne se soit pas arrêté comme le nuage de Tchernobyl aux frontières de la France et qu'il ne se soit pas arrêté non plus aux portes de Fontenay. Il y a malheureusement des malades du SIDA à Fontenay-sous-Bois mais il y a aussi des militants politiques et associatifs qui luttent dans ces milieux associatifs aux côtés des victimes du SIDA à Fontenay.

Alors, bien évidemment, à l'heure où le monde entier est préoccupé par la pandémie de grippe mexicaine, nous nous préoccupons avec ce vœu de cette autre maladie virale extrêmement meurtrière qui a fait des millions de victimes et des millions de personnes en sont atteintes dans le monde. Il n'y a qu'un seul moyen aujourd'hui pour se protéger de la maladie tout en ayant une activité sexuelle, c'est bien le port du préservatif et les propos du pape lors d'une visite en Afrique ont mis à mal, des années d'effort et de lutte menées par les associations et les politiques sur cette maladie.

Le groupe des Verts que nous représentons à Fontenay a tenu à proposer un vœu. Il dénonce les propos irresponsables du pape alors que 22 Millions d'africains sont infectés par le virus HIV. Il s'indigne et condamne les propos du pape de manière générale sur l'utilisation du préservatif.

Il rappelle que son utilisation est le seul moyen scientifiquement reconnu pour limiter l'expansion de la pandémie de SIDA et nous souhaitons que le conseil municipal demande au Ministère de l'Education Nationale de renforcer les programmes de prévention et d'éducation sexuelle à destination des collégiens et lycéens.

Ce n'est pas un vœu local, ni international mais un vœu qui nous concerne tous et toutes et je crois qu'il est important de manifester à Fontenay, notre indignation face aux propos tenus dans une situation mondiale dramatique où des millions de personnes meurent et sont infectées.

Mme ANTOINE :

Une remarque très rapide parce que l'on peut considérer que tout ce qui se passe dans le monde peut faire l'objet de vœu au conseil municipal, c'est l'évidence. Ceci dit, ce qui est en jeu, sur cette question et que vient de rappeler Laurence Abeille, ne peut nous laisser indifférents au point de considérer que la "communauté fontenaysienne" n'est pas intéressée et concernée par cette question.

Et en particulier, je voudrais renforcer l'argument développé par Laurence Abeille sur la dernière demande exprimée dans ce vœu. Effectivement à l'heure actuelle et malgré l'état de pandémie et de développement en Ile de France, les mesures de prévention, les moyens alloués à l'Education Nationale, pour développer ces actions, comme le dépistage qui est une condition indispensable pour lutter contre l'extension de la maladie, sont en réduction significative sur le budget 2009 du Groupement de Santé Publique. Donc, nous souscrivons totalement à ce vœu.

Mme AVOGNON-ZONON :

Monsieur le Maire,

Le groupe des Verts présente aujourd'hui un vœu pour en arriver à demander au Ministère de l'Education Nationale de renforcer le programme de prévention et d'éducation sexuelle en destination des collégiennes et lycéennes françaises. C'est peut-être l'occasion aussi de rappeler, en matière d'éducation que l'Afrique, c'est plus de 50 états et nations où il y a quand même urgence.

Dans un contexte "dégradé" des relations économiques internationales, l'éducation est un accès social. Quand on voit des états qui mènent des relations patriarcales avec d'autres, on ne peut que justement parler de mondialisation de certains principes à promouvoir qui touchent à la santé et à l'éducation. Est-ce que cela valait le détour et fallait-il passer par l'Afrique pour demander au Ministère de l'Education nationale de renforcer les programmes de prévention contre le SIDA.

ADOPTE A LA MAJORITE PAR :

25 voix pour : MM. VOGUET, Mme ABEILLE, MM. CARRE, GENDRE, POIRIER, Mme ANTOINE, M. RATRON, Mmes COUPEAUX, TRICOT-DEVERT, SAINT-GAL, M. GAUTRAIS, Mmes XAMBEU, PERRIGUEUX, M SAOUDI, Mme LEGAUYER, MM. BRUNET, SAINT-GAL, Mme DO ROSARIO, MM. MALLERIN, VIENOT, Mmes RETIF, M. DAMIANI -ABOULKHEIR, Mmes NIAKHATE, BENZIANE, M. ALARCON

Ne prennent pas part au vote : MM. CLERGET, TABANOU, BEDOURET, SEYE, Mmes AVOGNON-ZONON, GARCIA, MICHON, LEGOUY-DESAULLE, MM. BENEDICT, CARRIER, Mmes ERMENAUT, VAYSSE, M.LOCKO, REMINIAC, Mme JOURDAN, M. ACCHIARDI, Mme RIOU, MM ESCLATTIER, RAMADIER, Mme ARCIER

FIN DE LA SEANCE : 10 H 55

*La secrétaire de séance
Nathalie COUPEAUX*